



Montreuil, le 23 octobre 2026

La Poste
Madame Marie-Ange DEBON
CP 605
9 rue du Colonel Pierre Avia
75015 Paris

Objet : Préavis de Grève illimité à partir du 5 novembre

Madame la Présidente,

Ces dernières semaines, des luttes se multiplient dans plusieurs secteurs pour les salaires, les pensions, l'emploi, les conditions de travail et le service public. La Poste n'est pas en dehors de cette réalité. **Les journées de mobilisation des 29 septembre et du 17 octobre ont démontré la détermination des travailleuses et travailleurs, des retraité·es, des privé·es d'emplois et de la jeunesse à faire entendre leurs revendications et à exiger une autre répartition des richesses.** De nombreux postières et postiers, actifs comme retraités, étaient mobilisés pour gagner des augmentations de salaires et des pensions. Les postières et postiers ont de plus en plus de mal à vivre de leur travail au vu de la faiblesse des grilles salariales, et cela pour toutes les catégories, employés comme cadres. **Dans un contexte marqué par l'aggravation des inégalités et la hausse du coût de la vie, la CGT-FAPT considère que les richesses créées par le travail doivent servir à répondre aux besoins sociaux, et non à alimenter toujours davantage les profits et les dividendes.**

Alors que le groupe réalise un chiffre d'affaires de 34,4 milliards d'euros et réalise 1 160 millions de résultat net, les postières et postiers doivent pouvoir bénéficier d'une juste reconnaissance de leur travail, à travers **des augmentations générales de salaires, l'amélioration des conditions de travail et des moyens nécessaires pour assurer leurs missions.**

Depuis des semaines, nos représentants vous demandent d'ouvrir des négociations salariales au plus vite. Face à la hausse des prix et du coût de la vie, il s'agit bien d'une urgence sociale.

Le projet de loi des finances prévoit 54 milliards d'efforts budgétaires qui pèseront directement sur les travailleur·ses et sur les services publics déjà exsangues. Nul doute que ce budget aurait des conséquences sur le service public postal.

D'ailleurs, **l'annonce de la fermeture de 471 bureaux de poste n'est-il pas une anticipation de ce plan d'austérité dans la feuille de route du Groupe La Poste CAP 2031 ?** Ce sont près de 10% des bureaux de poste de plein exercice qui sont menacés. La CGT-FAPT considère que dans le contexte actuel, cette nouvelle attaque contre le service public postal va fragiliser encore un peu plus l'accès de toutes et tous aux services publics. C'est bien cette politique mortifère qui amène les populations à se sentir abandonnées voire déclassées. La CGT-FAPT dénonce cette décision, d'autant plus inacceptable qu'elle intervient au moment même où se négocie la mission de service public d'aménagement du territoire.

Les postières et postiers sont des agents essentiels à la population et à nos territoires, particulièrement lorsque le pays traverse des crises ou des situations exceptionnelles. La canicule de cet été l'a une nouvelle fois démontré. Par leur présence sur l'ensemble du territoire, au plus près des habitants, les postières et postiers contribuent au maintien du lien social, à la vigilance auprès des personnes les plus fragiles et à la continuité de services indispensables. Pourtant, cette utilité sociale est trop souvent ignorée par les choix de la direction de La Poste, qui multiplie les réorganisations, réduit les effectifs et fragilise le réseau de proximité.

Dans de nombreux services de La Poste, les postières et postiers sont confrontés à une répression syndicale et à des pressions qui visent celles et ceux qui portent les revendications et contestent les décisions de la direction. Comme le gouvernement face à la colère sociale qui s'exprime dans le pays, la direction de La Poste fait le choix

de la répression plutôt que celui du dialogue et de la réponse aux attentes des personnels. **Pour la CGT-FAPT, cette situation est inacceptable : l'exercice du droit syndical, le droit de revendiquer et de se mobiliser doivent être respectés.**

Notre Fédération dépose **un préavis de grève illimité, à compter du Jeudi 5 novembre 2026**, afin de couvrir tous les arrêts de travail qui seront décidés par les personnels de La Poste quel que soit leur statut : fonctionnaire, agent contractuel de droit public ou privé, cadre, agents et employés, ainsi que tout personnel appelé à exercer une activité professionnelle au sein des services dans la période. Ce préavis fixe le début de la grève au Mercredi 4 novembre 2026 à la prise de service des services de nuit.

À tout moment, les personnels sont susceptibles de cesser le travail pour exiger la prise en compte des revendications suivantes :

- **Une augmentation générale des salaires immédiate** permettant de rattraper et d'augmenter le pouvoir d'achat depuis 2020, la mise en place de l'échelle mobile des salaires, l'attribution du 13ème mois, la revalorisation du point d'indice pour les fonctionnaires et une égalité salariale femmes/hommes sur la base : « à travail égal, salaire égal ». La revalorisation du complément de rémunération et que celui-ci soit lié au grade et non à la fonction.

- **La reconnaissance des qualifications des postières et postiers.** Cela nécessite l'ouverture de négociations sur les grilles salariales.

- **La pleine reconnaissance de la pénibilité des métiers**, aggravée par les effets du changement climatique, notamment les épisodes de canicule, la manutention, les tâches répétitives, avec des mesures concrètes en matière de prévention, de conditions de travail, de rémunération et de droits au départ anticipé à la retraite à taux plein.

- **Le maintien et le développement du Service Public Postal** à partir de l'unicité de La Poste et de la complémentarité de ses activités.

- **L'ouverture de négociations sur le temps de travail afin de mettre fin à l'annualisation du temps de travail**, source de flexibilité imposée aux personnels, et d'engager une négociation sur la réduction du temps de travail, créatrice d'emplois et permettant une meilleure conciliation entre vie professionnelle et vie personnelle.

- **Des créations d'emplois et un plan de dé-précarisation** avec le comblement de tous les postes vacants par les embauches des CDD, sous-traitants, intérimaires qui le souhaitent.

- **La reconnaissance pleine et entière des retraités de La Poste**, avec le maintien effectif et l'amélioration de leurs droits d'accès aux activités sociales et culturelles (ASC), ainsi que la prise en compte de leur situation en matière de complémentaire santé, afin de garantir une protection sociale de qualité et accessible financièrement, dans la continuité de leur engagement professionnel pour le service public postal.

- **Le respect plein et entier du droit de revendiquer, de se mobiliser et de faire grève.** Le respect des libertés syndicales et des droits des représentants du personnel dans tous les services de La Poste.

Pour la CGT-FAPT
Romain Boillon
Secrétaire Général